

Lettre type de demande d'autorisation d'absence pour stage syndical à déposer

**le 1<sup>er</sup> juin dernier délai**

Nom Prénom  
Grade, fonction  
Établissement

à Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, s/c de Monsieur/Madame le/la  
Provisur(e)/Principal(e) du (nom de votre établissement)

\* Pas de formule d'appel dans un courrier administratif \*  
Conformément aux dispositions <sup>(1)</sup>

de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale.

et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 1<sup>er</sup> juillet pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **Dijon**. Il est organisé par le SNES-FSU Dijon sous l'égide de l'IRHSES<sup>2</sup>, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 publié au J.O.R.F. du 30 janvier 2009).

\* Pas de formule de politesse dans un courrier administratif \*

A ....., le ...-... - 2020

Signature

Notes (ne pas les reproduire dans votre courrier) :

(1) Lettre administrative adressée à Madame la Rectrice, à reproduire, compléter et déposer par la voie hiérarchique auprès de votre chef d'établissement au plus tard **un mois avant le début du stage**. Tout courrier par la voie hiérarchique est obligatoirement transmis.

[2] Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les Enseignements de Second degré.

**Toute autorisation d'absence pour un stage syndical est strictement de droit, dans la limite de 12 jours par fonctionnaire et par an. Cette limite est rarement atteinte. La formation syndicale est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !**